

# C/o/n/s/t/r/u/i/r/e e/n

# C/h/a/m/p/s/a/u/r

# V/a/l/g/a/u/d/e/m/a/r

## Editorial

Si la qualité d'un espace se mesure à sa dynamique socio-économique, elle se mesure aujourd'hui de plus en plus à la qualité de la vie qu'on peut y mener. Dès lors, les préoccupations environnementales, urbaines et paysagères deviennent croissantes.

Compléments désormais indispensables au concept de développement durable, ces préoccupations doivent être prises en charge par l'ensemble de la collectivité humaine, en partant certes des pouvoirs publics, mais aussi des acteurs de la société civile.

Car, à l'évidence, l'acte de construire reste un acte important, parce que celui qui le réalise y accomplit l'un de ses projets de vie mais aussi parce que cet acte a un impact durable et de plus en plus significatif sur l'espace environnant.

Cette plaquette a pour modeste objet de sensibiliser sur quelques grands aspects du Champsaur et du Valgaudemar, qui doivent demeurer à l'esprit des concepteurs immobiliers, afin que cette " culture " puisse passer à travers les générations dans une symbiose réussie.

Le Directeur  
Départemental  
de l'Équipement

Le Président  
du C.A.U.E.

**Vous allez construire ou réaliser des travaux.  
Voici la démarche administrative à suivre  
pour mener à bien votre projet.**

**Une visite à la mairie ou à la subdivision de l'équipement, vous permettra d'obtenir les imprimés nécessaires aux demandes de :**

▪ **Certificat d'urbanisme (C.U.)**

Formalité qui permet de connaître la constructibilité et les servitudes d'un terrain. La validité de ce document est de deux ans.

▪ **Permis de construire (P.C.)**

Cette autorisation est obligatoire pour édifier ou modifier toutes les constructions et notamment celles à usage d'habitation. Elle est exigée, lorsqu'elle a pour effet de changer la destination ou de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant. L'imprimé doit être complété par un certain nombre de renseignements (situation du terrain, plans, dessin des façades, nature des travaux, couleur des éléments, densité et autres documents nécessaires à l'appréciation de l'insertion dans le paysage environnant de votre construction tels que photographies, croquis perspectifs, etc. selon les prescriptions de la loi Paysage du 8 janvier 1993). La validité du permis de construire est de deux ans, prolongeable d'un an, il est périmé si les travaux sont interrompus pendant une année.

▪ **Déclaration de travaux (D.T.)**

Pour les travaux de faible importance, le permis de construire est remplacé par une déclaration de travaux (ravalement de façade, modification de l'aspect extérieur des bâtiments, les clôtures et les extensions de bâtiments de moins de 20 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute, sur des terrains supportant déjà des constructions, etc.)

**Toutes ces demandes sont à déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain.**



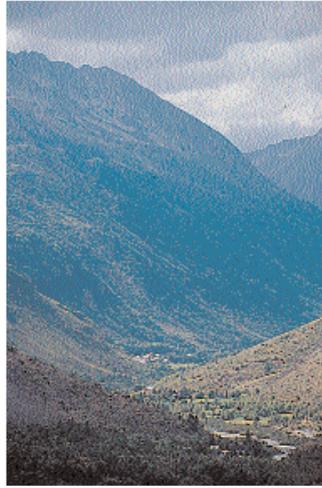
Direction Départementale  
de l'Équipement des  
Hautes-Alpes

Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme et d'Environnement  
des Hautes-Alpes



**Zone de rencontre entre le Dauphiné et la Haute Provence (Val de Durance), le Champsaur est bordé à l'Est par les vallées escarpées du Haut-Drac (vallées de Champoléon et d'Orcières), au Sud par les plateaux de Manse et Bayard, à l'Ouest par les montagnes du Dévoluy et au Nord par les contreforts des Écrins et de l'Oisans. Axe de communication important depuis l'antiquité entre Gap et Grenoble, la plaine du Drac est l'un des terroirs agricoles les plus fertiles des Alpes. Le Valgaudemar constitue l'extrémité septentrionale de cet axe. Une vallée étroite et fermée, allant d'Est en Ouest du massif des Écrins vers le Champsaur, pour s'élargir au confluent du Drac et de la Séveraise.**

## SITUATION ET AMBIANCES PAYSAGERES



### Le Haut-Valgaudemar

En opposition avec la basse vallée de la Séveraise, plus ouverte et marquée par un habitat voisin de celui du Champsaur, le Haut-Valgaudemar est encaissé entre de hautes montagnes et le cours d'eau. C'est un secteur où la présence et l'activité humaine ont toujours été fortement dépendantes du milieu (géographie, relief, altitude, climat). Ainsi se sont constitués des groupements urbains relativement denses, en fond de vallée, ou de moindre importance, sur les pentes bien exposées, en marge des terres cultivables.



### Le Valgaudemar

(Confluent Drac/Séveraise)

Au confluent entre la Séveraise et le Drac, le bas-Valgaudemar ressemble beaucoup à la vallée du Champsaur qu'il prolonge. Avec Chauffayer et Saint-Firmin, il offre un urbanisme à la fois agricole, et urbain le long de la route Gap/Grenoble. Un habitat de plaine, qui laisse très vite place à une architecture et à un paysage de montagne, dès que l'on remonte vers l'Est, le cours de la Séveraise.



### Le bocage du Champsaur

S'étend de Chabottes à Chauffayer, ponctué de villages et de hameaux dispersés et de tailles différentes, dont le plus important reste celui de Saint-Bonnet. Unique en montagne, ce bocage est constitué de petites haies naturelles non régulières, encadrant des terrains à faible pente ainsi que des talus d'épierrage. Transformé par le remembrement, ce bocage servait jadis de réserve de bois, d'abri climatique pour les cultures, de soutènement du sol, ou encore de clôture au bétail.

## DU CHAMPSAUR, DU HAUT-DRAC ET DU VALGAUDEMAR



Photo : Irène Marie Givélet

### Le Bourg de Saint-Bonnet

Saint-Bonnet est la capitale administrative et commerciale du Champsaur depuis le moyen-âge. L'ancienne enceinte circulaire de la ville (aujourd'hui disparue) a marqué fortement l'organisation urbaine intra et extra muros (densité, croissance radioconcentrique...). Saint-Bonnet, à l'image de nombreux bourgs (Saint-Firmin, Chauffayer, La Fare...) s'est développé en bordure des grandes voies de communication et notamment le long de l'axe Gap/Grenoble.

### Le Haut-Drac

Composé des vallées du Drac Blanc (Champoléon) et du Drac Noir (Orcières), la région du Haut-Drac est une zone de haute montagne similaire à celle du Valgaudemar. C'est un secteur géographique avec une logique de versant (adret/ubac), marqué par un climat rude. Contrairement au

Champsaur, l'habitat est constitué de villages de tailles sensiblement égales. Deux bourgs se distinguent néanmoins par leur taille et leur rôle économique aujourd'hui plus importants : Saint-Jean-Saint-Nicolas, porte des hautes vallées, et Orcières, qui doit son extension à la création dans les années soixante, de la station de sports d'hiver de Merlette à l'emplacement des "forests" communaux (chalets d'estive).



Photo : CAIE 05

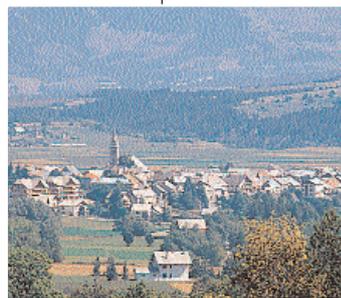
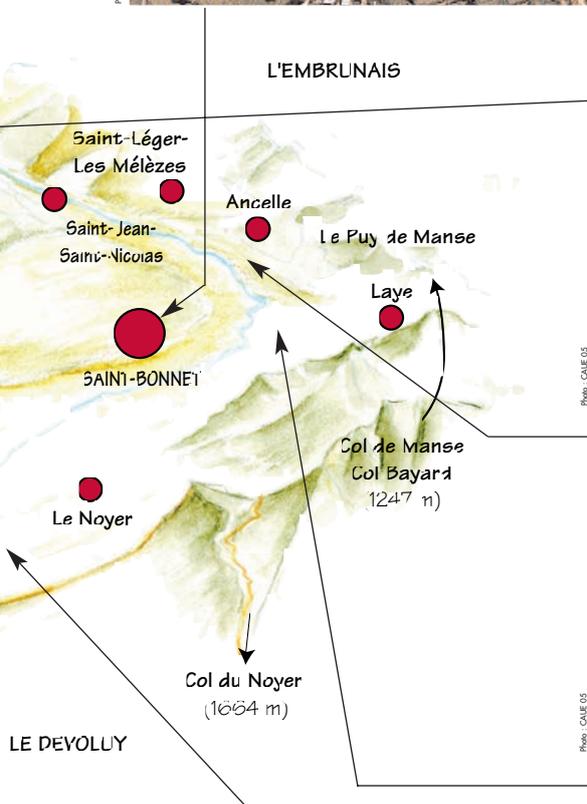


Photo : CAIE 05

### La Plaine d'Ancelle

S'étendant à l'emplacement d'un ancien lac glaciaire, la plaine d'Ancelle est un terroir agricole fertile, situé à 1 300 mètres d'altitude, à l'Est des cols de Manse et Bayard. Surplombant la vallée du Champsaur, la plaine d'Ancelle est occupée par plusieurs hameaux sur la partie Est et par une station-village de sports d'hiver.



Photo : M. HELLER - Irène Marie Givélet - ADAGP



Photo : CAIE 05

### Les plateaux de Manse et Bayard

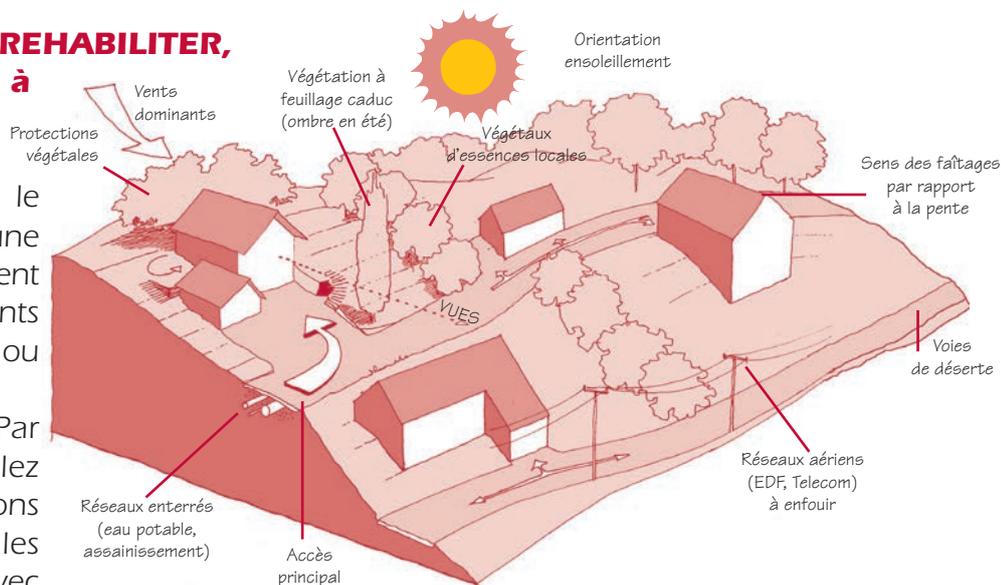
Limite géographique et climatique avec le bassin Gapençais, les plateaux de Manse et Bayard constituent un balcon naturel sur la plaine du Drac, prolongé à l'Est par le plateau agricole d'Ancelle.

# l/n/s/e/r/t/i/o/n d/e v/o/t/r/e m/a/i/s/o/n

## COMMENT BIEN IMPLANTER VOTRE MAISON DANS LE SITE CHOISI ?

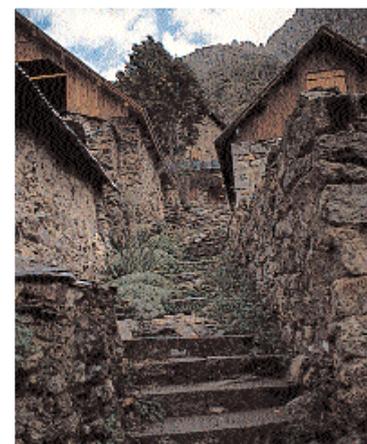
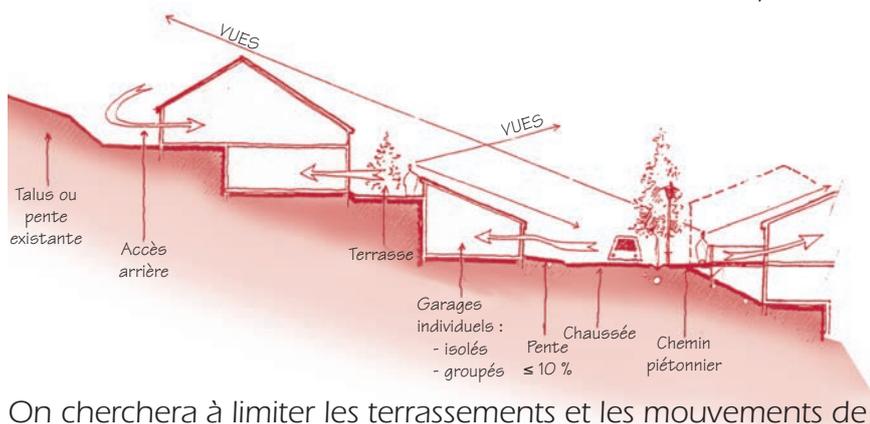
**CONSTRUIRE, RENOVER, REHABILITER, sont des actes importants à plus d'un titre :**

- **Pour vous-même.** C'est le plus souvent le projet d'une vie. Il implique par conséquent des engagements importants de votre part (personnels ou familiaux, financiers, etc.).
- **Pour la collectivité.** Par cette réalisation vous allez établir de nouvelles relations avec le voisinage, avec les éléments bâtis existants, avec l'espace public (la rue, le quartier, le village, etc.).
- **Pour le paysage.** Votre construction va entrer dans ce PATRIMOINE COLLECTIF qu'on appelle le PAYSAGE (rural ou urbain). Elle va inévitablement le modifier. Il conviendra donc d'observer quelques règles élémentaires d'implantation.



## COMMENT CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN EN PENTE ?

Construire dans la pente, permet de ménager des vues pour chaque habitation, tout en permettant une organisation logique des espaces d'après la dénivellation du terrain (garage accessible depuis la chaussée, terrasse surélevée, accès différencié à la maison etc.).



Le Rif du Sap, commune de La Chapelle-en-Valgaudemar

On cherchera à limiter les terrassements et les mouvements de terrain trop importants en s'adaptant à la pente

### LES REGLES D'URBANISME

Renseignez-vous avant de construire auprès de la Mairie pour connaître les règles d'urbanisme qui s'imposent à votre commune. Demandez un Certificat d'Urbanisme (CU) qui vous précisera les règles et servitudes qui s'appliquent à votre terrain : Plan d'Occupation des Sols, règlement de lotissement, secteur protégé au titre des lois sur les sites et les monuments historiques. Dans certains cas, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire. Sont concernées les constructions situées aux abords des monuments et des sites classés ou inscrits.

Pour toutes ces questions, le CAUE des Hautes-Alpes met à votre disposition un architecte-conseiller dans votre sec-

## COMMENT INSÉRER VOTRE MAISON EN MILIEU URBAIN ?



Saint-Bonnet, enduits colorés et décors de façades (encadrement de fenêtre, chaînages d'angle...)

Dans un milieu urbain dense, avec de nombreuses mitoyennetés formant un ensemble en relation directe avec l'espace public, l'édifice doit être traité avec soin, dans la continuité du bâti existant.

On respectera notamment :

- les alignements sur rue,
- les hauteurs d'étages marquées par le bati voisin,
- la superposition et l'alignement, des ouvertures, les uns par rapport aux autres,
- les types de percements,
- les autres éléments d'architecture, (chaînes d'angles, génoises...)
- les couleurs.



Traitement de façade en angle de rue



Génoises, enduits et menuiseries colorés.

## Le volet paysager du permis de construire

La qualité des paysages constitue un élément déterminant de l'harmonie du cadre de vie. Chaque projet de construction participe à l'évolution de notre environnement. C'est pour cela que le volet paysager (inclus dans le permis de construire) a été ajouté afin d'apprécier l'insertion de votre projet dans le site.

### Quatre pièces obligatoires\*

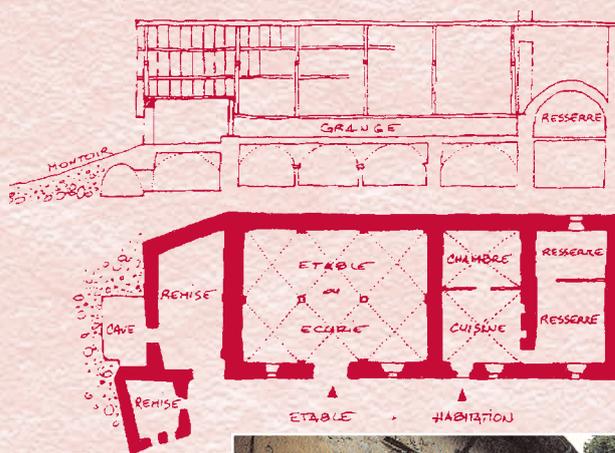
- **Photographies :**  
Photos du paysage et du terrain (relief, plantations, occupation des parcelles voisines), prises de près ou de loin (ex : depuis la voie publique face au terrain).
- **Coupes sur le terrain et ses abords immédiats :**  
Allant du 1/500e au 1/100e ces documents permettent de vérifier le positionnement du projet par rapport au relief et d'apprécier la façon dont la construction et les éléments d'accompagnement (terrasses, accès, cheminements) respectent la topographie du terrain.
- **Documents graphiques**  
Croquis à main levée ou simulation informatique. Il permet d'apprécier l'insertion du bâtiment dans le site retenu (photo rapprochée du terrain avec dessin en perspective de même échelle et avec le même point de vue).
- **Notice d'impact**  
Il s'agit d'une description du paysage existant. Permet d'expliquer la façon dont le projet prend en compte le paysage en justifiant les choix présentés dans les documents graphiques.

\* sont dispensés de ces nouvelles pièces (photos, coupe, document graphique, notice), les demandes d'autorisation ne comportant ni de modification du volume extérieur, ni de changement de destination. Sont dispensés du document graphique et de la notice, les projets qui sont simultanément : situés dans une zone urbaine soumise à un POS, situés dans une zone ne faisant pas l'objet d'une protection particulière (au titre des monuments historiques, des sites et paysages, ZPPAUP) ou exemptés de recours à un architecte.

## L'ARCHITECTURE

### Une construction adaptée au pays

Dans le Champsaur, nombreux sont les bâtiments qui tirent leurs origines d'une activité agricole jadis prospère. Leurs volumes importants, allongés et bas sont dûs à la présence de l'habitation au rez-de-chaussée, jouxtant l'étable. Le vaste niveau supérieur, sous une toiture de forte pente, est occupé par la grange. Une architecture de plaine, soumise à des contraintes climatiques (vents, ensoleillement), donnant des façades ouvertes au Sud et très fermées au nord.



Croquis tiré de l'ouvrage :  
"Images du Patrimoine -  
Le Champsaur"  
(Inventaire DRAC/PACA)



Photo : CAUE 05

### Une démarche et des conseils adaptés à votre projet

#### Vous réhabilitez ou rénovez

- Si votre maison se trouve en **milieu bâti**, sa modernisation aura nécessairement un impact visuel sur l'équilibre de ce milieu.
- **À l'écart de ce milieu**, sa modernisation devra être **en harmonie** avec ses formes architecturales initiales et avec l'espace naturel existant.

#### Vous construisez

- **Vous allez construire**, respectez la géométrie et le relief de votre terrain pour l'implantation de votre maison. En milieu urbanisé, tenez compte des constructions voisines (volumes, hauteurs, sens des faîtages).
- Dans tous les cas, évitez les architectures de styles trop étrangers. Pensez à l'aménagement des abords de la maison.
- Pensez à l'aménagement des abords de la maison.

### Les volumes

- Si vous agrandissez, évitez les exhaussements ou la modification des pentes de la toiture. Préférez, si possible, les adjonctions ou extensions latérales dans la logique du volume initial.

- Observez un rapport voisin de : longueur = largeur x 1,3 ou 1,5.
- Les annexes (garages, abris) pourront aider à la composition du volume général de la maison. Elles y seront, si possible, intégrées (ex. : couverture dans le prolongement de la toiture initiale).

### Les toitures



Toitures à Ancelle

- Pentes fortes (de 70 à 120 %) à deux ou quatre pans avec faîtage parallèle à la façade principale (la toiture a un impact important dans le paysage).
- Matériau de couverture principalement la tuile "écaille" en terre cuite (rouge sombre à orangé), la tuile plate, voire l'ardoise grise.
- Les avant-toits sont de faible importance (faible prise au vent).

**Habiter sous les toits pose le problème de l'éclairage des combles :**  
**Évitez** les grosses lucarnes (qui rompent l'échelle de la maison), la profusion de petites lucarnes (qui en changent le caractère), les lucarnes rampantes ou les chiens assis étrangers à la région. **Préférer** des ouvertures plutôt en pignon ou par châssis plat dans le plan du toit.  
**Conservez** la pente d'origine, les mêmes teintes et matité de couverture.



Ouverture en pignon

Pour toutes ces questions, le CAUE des Hautes-Alpes met à votre disposition un architecte-conseiller dans votre sec-

## Vous réhabilitez ou rénovez

## Vous construisez

### Les façades : ouvertures et matériaux

- **Conservez les percements existants** dans leurs proportions, leurs dimensions et le rapport étroit qu'ils entretiennent entre eux.
- **Harmonisez** à ceux-ci les percements à créer.
- **Respectez l'ordonnement de la façade**, notamment en milieu urbain (superposition, alignement des ouvertures).
- **Restaurez ou recréez les menuiseries existantes** lorsque cela est possible (notamment les volets).
- **Préférez des volets pleins en bois et à cadre ou des persiennes** (notamment en milieu urbain).
- Les murs sont largement **construits en "dur"**. **L'emploi du bois reste limité** aux menuiseries et à quelques parties hautes de murs de pignons (ventilation de grange).
- La pierre est le plus souvent **recouverte d'un enduit ou d'un crépi couvrant** qui la protège et masque son appareillage relativement grossier.
- Préférez un **enduit frottassé fin** ou légèrement gratté à la truelle (cas de murs en maçonneries).
- **Des éléments d'architecture** formant décor peuvent être **soulignés**.
- Conservez l'identité générale de la construction par un **traitement différencié des façades**.
- La façade principale (sur cour) affirme sa "dignité" par un **enduit plus soigné** (badigeons). Les autres murs étant simplement enduits à "pierre-vue" ou "beurrés".
- Veillez à l'utilisation de **matériaux compatibles** avec les maçonneries anciennes (traitement de l'humidité, des déformations...).

- **Évitez l'emploi systématique du plein cintre** peu répandu dans le Champsaur.
- **Évitez les pièces d'appui de fenêtre saillantes** du mur de façade.
- Les ouvertures dites contemporaines à grande surface vitrée devront être **"redécoupées"** par des montants menuisés ou par des meneaux maçonnés de façon à leur conserver une verticalité.
- Préférez un **enduit frottassé fin** ou légèrement gratté à la truelle (cas de murs en maçonneries).
- Des éléments d'architecture formant décor peuvent être **soulignés**.



Réhabilitation dans le Champsaur



Réhabilitation de façade



Façade de village

### Les éléments particuliers d'architecture

● **Sobre** et sans artifice, l'architecture du Champsaur marque son originalité par la présence **d'éléments d'accompagnement** communs à tout le Champsaur et facilement répertoriables. Ils sont souvent l'occasion d'une certaine **personnalisation** de la maison :

- Encadrements de baies soulignées par un badigeon, un enduit différent, de la pierre de taille (linteaux, jambages) ou un trompe l'œil (milieu urbain)
- Chaînes d'angles
- Soubassements et bandeaux horizontaux



- Escaliers et montoirs de grange
- Balcons et garde-corps en ferronnerie
- Portes d'entrée en bois ouvragé
- Entrées de grange
- Génoises ou corniches
- Couleurs



● Il conviendra de **toujours choisir** la teinte de l'enduit et des menuiseries **en fonction des couleurs des façades voisines**. Les teintes courantes locales, en zone de campagne, sont des teintes douces : gris colorés (sable du Drac), ocres jaunes, oranges, roses. En zones urbaines, les couleurs peuvent être plus soutenues : ocres rouges, ocres jaunes, etc.

## L'ARCHITECTURE

### Une construction adaptée au relief et au climat

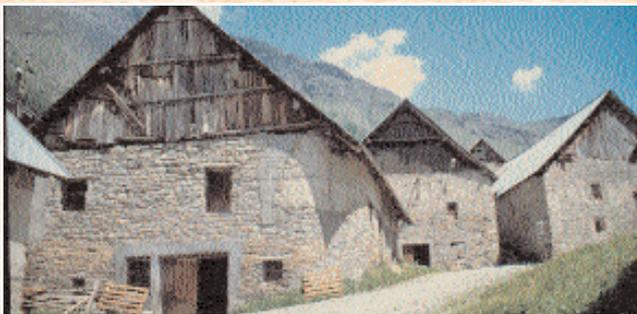
L'architecture des hautes vallées du Drac est de type montagnard. Elle a généré des villages resserrés, implantés sur un relief plus marqué. Cherchant à tirer parti de la pente, les volumes sont plus petits en raison d'une économie montagnarde plus réduite, avec des façades peu ouvertes, notamment sur les secteurs en ubac. Les toitures sont le plus souvent recouvertes de bardeau de mélèze ou de lauze et d'ardoise, issus du paysage local.



### Une démarche et des conseils adaptés à votre projet

#### Vous réhabilitez ou rénovez

- Si votre maison se trouve dans ou proche des hameaux ou village anciens de ce secteur, veillez à ce que sa transformation reste en **cohérence** avec l'image de l'ensemble existant (ex. Prapic, Orcières, hameaux de Champoléon).



● Prapic. Pour cette localité, un cahier des recommandations élaboré par le Parc National des Écrins est disponible (se renseigner en mairie d'Orcières)

#### Vous construisez

- Construire dans le Haut-Drac, c'est choisir de s'installer dans une zone de montagne où l'architecture est intimement liée au relief et au climat.
- **Respectez la géométrie, la pente et les mouvements de votre terrain** pour l'implantation de la maison (minimiser les terrassements et les remblais).
- Dans les villages, **tenez compte des constructions voisines** (volumes, hauteurs, sens des faitages...)
- Dans les ensembles touristiques (ex. station d'Orcières-Merlette) où prédomine une architecture plus contemporaine, **recherchez l'harmonie architecturale** à partir de l'ensemble existant (évités les styles trop étrangers).
- **Pensez à l'aménagement des abords de la maison.**

### Les volumes

- Les volumes dans le Haut-Drac sont plus petits et plus compacts qu'en Champsaur. Ils présentent souvent un caractère **remarquablement unitaire** qui tient au parti d'aménagement interne de la maison montagnarde ("maison-bloc").
- Si vous voulez agrandir, évitez les modifications des pentes de la toiture.
- Évitez les extensions latérales qui modifient la compacité et l'unité du volume bâti initial.

- Les volumes dans le Haut-Drac sont plus petits et plus compacts qu'en Champsaur. Ils présentent souvent un caractère **remarquablement unitaire** qui tient au parti d'aménagement interne de la maison montagnarde.
- Conservez un rapport hauteur/largeur (très perceptible en façade) favorisant l'élanement (3/2 minimum).

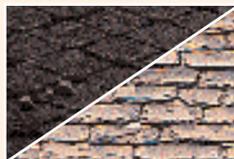
Pour toutes ces questions, le CAUE des Hautes-Alpes met à votre disposition un architecte-conseiller dans votre sec-

**Vous réhabilitez ou rénovez**

**Vous construisez**

## Les toitures

Ardoise artificielle



Ardoise naturelle

- Pentes fortes (70 à 90 %), à deux pans et à faitages **parallèles ou perpendiculaires** à la pente du terrain. Une orientation qui détermine la façade principale (en pignon ou sur mur gouttereau).

- Matériaux de couverture : ardoise (gris clair) et bardeau (matériaux mats).

### CONSERVEZ :

- La pente d'origine
- Les mêmes teintes et matité de couverture
- Une **unité de matériau** (un seul type de couverture) et/ou de couleur par rapport aux toitures voisines

Bardeau de mélèzes



Tôle bac acier prélaqué

### UTILISEZ :

- Outre les matériaux de couverture traditionnels (ardoise, lauze, bardeau), des matériaux contemporains tels que l'ardoise artificielle, le bac acier prélaqué gris.

## Les façades : ouvertures et matériaux

- **Conservez les percements existants** dans leurs proportions, leurs dimensions et le rapport étroit qu'ils entretiennent entre eux.

- **Harmonisez** à ceux-ci les percements à créer.

- **Respectez l'ordonnement de la façade**, (superposition, alignement des ouvertures).

- Ici les ouvertures ne présentent pas d'encadrements travaillés comme dans le Champsaur, les pierres maçonneries sont simplement enduites ou peintes en tableau et bandeau. Les linteaux peuvent être en bois, ils doivent être conservés en léger retrait du nu de la façade, si apparents.

- **Privilégiez des volets en bois peints ou de teinte naturelle** (persiennés ou pleins, à cadre).

- Les maçonneries doivent être **enduites** et les bardages laissés **bruts de sciage** et de teinte naturelle.

- Des éléments d'architecture formant décor peuvent être soulignés.

- Les murs, majoritairement en pierre, sont **entièrement crépis** ou **crépis à pierre vue**. **L'emploi du bois se limite aux parties supérieures des pignons** et aux menuiseries.

- La façade principale (grand pignon) affirme sa "dignité" par un enduit plus soigné (sable fin frottassé).

- Conservez l'identité générale de la construction par un **traitement différencié des façades**.

- Veillez à l'utilisation de **matériaux compatibles** avec les maçonneries anciennes (traitement de l'humidité, des déformations...)

- **Évitez les pièces d'appui de fenêtre saillantes** du mur de façade.

- Les ouvertures dites contemporaines à grande surface vitrée devront être "**redécoupées**" par des montants menuisés ou par des meneaux maçonneries de façon à leur conserver une verticalité.

- Les ouvertures en pignon (combles habitables) pourront être aménagées **en retrait de la façade** (effet d'épaisseur et non de surface).

- Les maçonneries doivent être **enduites** et les bardages laissés **bruts de sciage** et de teinte naturelle.

- Des éléments d'architecture formant décor peuvent être soulignés.



Fenêtre en rez-de-chaussée



Façade à Prapic

## Les éléments particuliers d'architecture

- Austère, l'architecture du Haut-Drac est faite de matériaux et de couleurs issus du site. Très fonctionnellement, les formes qu'elle a générées apparaissent aujourd'hui avec originalité :

- encadrement de baies et tableaux peints (badigeon ou enduit plus fin)
- Chaînes d'angles peintes
- Débords de toiture limités avec voligeage apparent en planches brutes
- Escaliers et montoirs de grange maçonneries
- Balcons et gardes corps en bois
- Portes d'entrée en bois ouvragé.

- Choisir la teinte de l'enduit et des menuiseries **en fonction des couleurs locales** : gris colorés (terre et sable du Drac, légèrement ocres pour les enduits, teinte naturelle (bois) ou nuances de bleus pour les menuiseries.



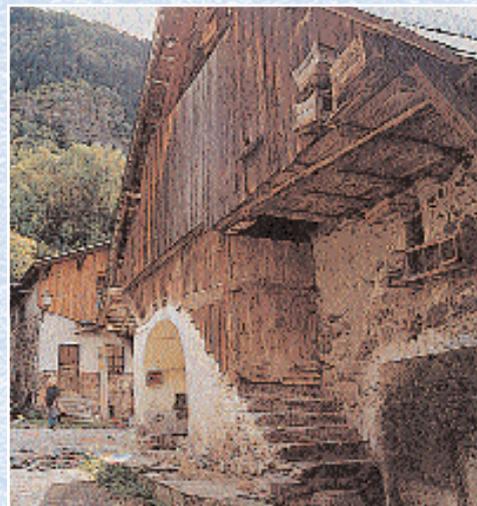
Porte d'entrée à Prapic

**N'hésitez pas à le consulter lors de ses permanences (cf. Infos Pratiques)**

## L'ARCHITECTURE

### Un habitat entre plaine et montagne

L'architecture du Valgaudemar est sensiblement différente selon le secteur. Si elle ressemble beaucoup à celle du Champsaur à Saint-Firmin ou Aspres-les-Corps, elle devient montagnarde en remontant le cours de la Séveraise. De forme rectangulaire, sur deux ou trois niveaux, la caractéristique architecturale principale réside ici dans la présence parfois d'une "toune", porche abritant les entrées (logis et/ou étable) et servant de support à l'escalier vers la grange. A noter, la présence plus forte du bois en bardage de façade et notamment sur le pignon (grange).



Maison traditionnelle à "toune" à la Chapelle-en-Valgaudemar

### Une démarche et des conseils adaptés à votre projet

#### Vous réhabilitez ou rénovez

- Selon le secteur du Valgaudemar où se situe votre maison, l'architecture sera sensiblement différente.
- **Dans la partie basse du Valgaudemar** (Saint-Firmin, Aspres-les-Corps ou Chauffayer) l'architecture sera proche de celle du **Champsaur** (cf. pages 6 et 7).
- **Lorsqu'on remonte la vallée de la Séveraise** (Saint-Maurice, Villar-Loubière ou La Chapelle), l'urbanisme dispersé en de nombreux hameaux et l'architecture, sont plus caractéristiques d'une **zone de montagne** (de type Haut-Drac).

#### Vous construisez

Construire dans le Valgaudemar, c'est tenir compte avant tout de la diversité des paysages bâtis et non bâtis.

- **Respectez la géométrie, la pente ou les mouvements de votre terrain** pour l'implantation de la maison (minimiser les terrassements et les remblais).
- Dans les villages, **prenez compte des constructions voisines** (volumes, hauteurs, sens des façades...)
- **Évitez les styles trop étrangers au pays.**
- **Pensez à l'aménagement des abords de la maison** (arbres d'essences locales qui souvent l'accompagnent).

### Les volumes

- Les volumes du Valgaudemar sont semblables dans le bas, à ceux du Champsaur (Chauffayer, Saint-Firmin). Ils sont plus petits et plus compacts en partie haute. Malgré une densité d'implantation, les maisons du Haut-Valgaudemar présentent peu de mitoyennetés.

### Les toitures



Toitures à Saint-Firmin

- Pentes fortes (70 à 100 %), à deux pans dans la partie haute du Valgaudemar, avec croupe ou demi croupe dans la partie basse. Le débord de toiture est faible (env. 50 cm) excepté pour la façade principale.
- Matériaux de couverture : ardoise naturelle et artificielle (gris clair), tuile plate en terre cuite ou teinté (mat) voire tôle bac acier prélaquée.

Ardoise artificielle



Tôle bac acier prélaquée

#### CONSERVEZ :

- Ou retrouver la pente d'origine
- Les **mêmes teintes et matité** de couverture
- Une **unité de matériau** (un seul type de couverture) et/ou de couleur par rapport aux toitures voisines

#### UTILISEZ :

- Outre les matériaux de couverture traditionnels (ardoise, lauze, tuile), des matériaux contemporains tels que l'ardoise artificielle, la tuile béton, le bac acier prélaqué gris.

## Vous réhabilitez ou rénovez

## Vous construisez

### Les façades : ouvertures et matériaux

- **Conservez les percements existants** dans leurs proportions, leurs dimensions et le rapport étroit qu'ils entretiennent entre eux.
- **Harmonisez** à ceux-ci les percements à créer.
- **Respectez l'ordonnance de la façade**, (superposition, alignement des ouvertures).
- Ici les ouvertures ne présentent pas toujours d'encadrements travaillés comme dans le Champsaur, les pierres maçonnées sont simplement enduites et peintes en tableau et bandeau. Les linteaux peuvent être en bois, ils doivent être conservés en léger retrait du nu de la façade, si apparents.
- **Privilégiez des volets en bois, de teinte naturelle ou peints** (persiennés ou pleins et à cadre).
- Les maçonneries doivent être **enduites** et les bardages laissés **bruts de sciage** et de teinte naturelle.
- Des éléments d'architecture formant décor peuvent être soulignés.
- Les murs majoritairement en pierre sont **entièrement crépis/enduit à chaux et à sable ou crépis à pierre-vue. L'emploi du bois se limite aux pignons** et aux menuiseries.
- La façade principale (grand pignon) affirme sa "dignité" par un enduit plus soigné (sable fin et frottassé).
- Conservez l'identité générale de la construction par un **traitement différencié des façades**.
- Veillez à l'utilisation de **matériaux compatibles** avec les maçonneries anciennes (traitement de l'humidité, des déformations...)

- **Évitez les pièces d'appuis de fenêtre saillantes** du mur de façade.
- Les ouvertures dites contemporaines à grande surface vitrée devront être "**redécoupées**" par des montants menuisés ou par des meneaux maçonnés de façon à leur conserver une verticalité.
- Les ouvertures en pignon (combles habitables) pourront être aménagées **en retrait de la façade** (effet d'épaisseur et non de surface).
- Les maçonneries doivent être **enduites** et les bardages laissés **bruts de sciage** et de teinte naturelle.
- Des éléments d'architecture formant décor peuvent être soulignés.



Réhabilitation de façade



Volet persienné et encadrement de fenêtre



Réhabilitation d'un bâtiment ancien à Saint-Firmin

### Les éléments particuliers d'architecture

- L'architecture du Valgaudemar est également identifiable par :
  - Des encadrements de baies et tableaux peints (badigeon ou enduit plus fin)
  - Débords de toiture limités (avec génoise ou voligeage apparent)
  - Escaliers extérieurs en façade principale (sur toune dans le cas d'une façade pignon)
  - Une toune ou porche voûté, voire petite galerie dans œuvre (dans le cas d'une façade sur mur gouttereau).
  - Portes d'entrée en bois ouvragé.
  - Des couleurs ponctuelles utilisées (badigeon) tels que des bleus et des verts pâles.
- Choisir la teinte de l'enduit et des menuiseries **en fonction des couleurs locales** : gris colorés (terre et sable locaux) pour les enduits, teinte naturelle (bois) ou nuances de bleus ou de verts pour les menuiseries.



La toune : élément particulier de l'architecture du Valgaudemar

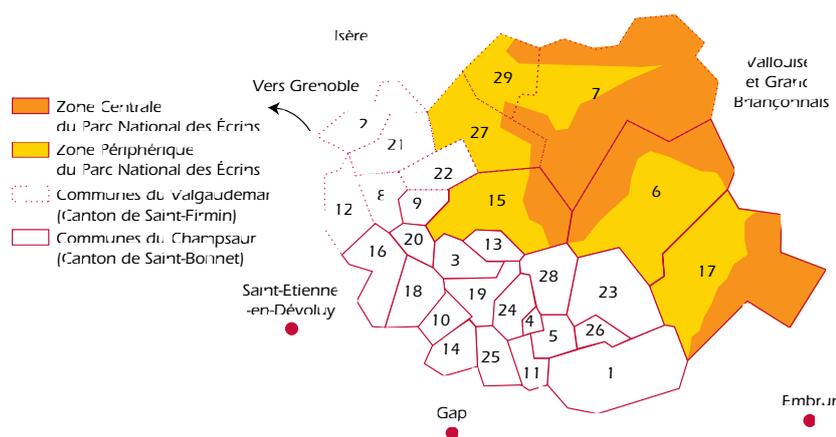
## Quelques conseils pratiques pour nous résumer

- Respectez le sens général des faitages, ils représentent un rythme visuel dans le paysage bâti et/ou correspondent souvent à une orientation réfléchie, fonction de la déclivité et du climat.
- Utilisez la pente naturelle du terrain, pour les accès et pour la disposition des pièces dans la maison.
- Évitez les terrassements démesurés qui bouleversent le terrain et le déstabilise.
- Consultez un géologue pour bien connaître la nature des sols et prévenir les risques éventuels.
- Construisez en continuité des groupements déjà existants ou à créer. Sachez qu'un groupement bâti, bien pensé non seulement permet mais renforce l'intimité et la liberté de chacun ; de plus il offre une meilleure relation avec le paysage.
- Pensez aux abords de votre maison qui seront utilisés par vous et vus par les autres. Si vous effectuez des plantations, si modestes soient-elles, utilisez des essences

locales déjà acclimatées.

- Évitez les plantations mono spécifiques et trop rigides (alignements stricts, haies taillées à l'excès...) constituées, le plus souvent, d'essences végétales étrangères que l'on trouve hélas en toutes régions (banalisation). Vous pouvez vous procurer la plaquette "Paysages et végétaux des Hautes-Alpes" (Éditée par le C.A.U.E 05) au C.A.U.E ou auprès de l'architecte-conseil du Secteur.
- Demandez à la mairie une copie du règlement et du zonage du P.O.S.
- Consultez un architecte. Cet homme de l'art en vous aidant à élaborer votre projet, vous épaulera dans vos démarches administratives, vos contacts avec les entreprises et le calcul des coûts de construction. Il suivra le chantier et défendra vos intérêts. Il sera également une garantie supplémentaire pour vous en engageant sa responsabilité de professionnel.

## Carte des communes du Champsaur, Valgaudemar et Haut-Drac



### Zonage correspondant aux unités paysagères et non administratives.

#### Zone du Haut-Drac

- 17 - Orcières
- 6 - Champoléon

#### Zone du Champsaur

- 1 - Ancelle
- 3 - Bénévent et Charbillac
- 4 - Buissard
- 5 - Chabottes
- 9 - Les Costes
- 10 - La Fare-en-Champsaur
- 11 - Forest Saint-Julien
- 13 - Les Infournas
- 14 - Laye
- 15 - La Motte en Champsaur
- 16 - Le Noyer
- 18 - Poligny

- 19 - Saint-Bonnet
- 20 - Saint-Eusèbe en Champsaur
- 24 - Saint-Julien en Champsaur
- 25 - Saint-Laurent du Cros
- 26 - Saint-Léger les Mélèzes
- 28 - Saint-Michel de Chaillol
- 23 - Saint-Jean-St-Nicolas
- 8 - Chauffayer
- 12 - Le Glaizil

#### Zone du Valgaudemar

- 2 - Aspres les Corps
- 21 - Saint-Firmin
- 7 - La Chapelle-en-Valgaudemar
- 22 - Saint-Jacques-en-Valgaudemar
- 27 - Saint-Maurice-en-Valgaudemar
- 29 - Villard-Loubière

## "INFOS" PRATIQUES

### Adresses utiles :

#### D.D.E.

Direction Départementale de l'Équipement Service Aménagement Urbanisme et Construction (SAUC)

3, place du Champsaur - 05007 GAP CEDEX  
Tél. 04 92 40 35 00 - Fax. 04 92 40 35 83

#### SUBDIVISION D.D.E. DE SAINT-BONNET

Le Caire - 05000 SAINT-BONNET  
Tél. 04 92 50 00 47 - Fax 04 92 50 00 52

#### C.A.U.E.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

B.P. 55 - Arceveché - 05200 EMBRUN CEDEX  
Tél. 04 92 43 60 31 - Fax. 04 92 43 53 75  
E.mail : caue@alpes-net.fr

Le CAUE vous mettra en contact avec l'architecte conseil du secteur pour un accueil et des conseils gratuits lors de sa permanence hebdomadaire.

#### S.D.A.P.

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Bureaux de l'Architecte des Bâtiments de France

Cité Administrative Desmichels (2<sup>e</sup> étage)  
BP 1607 - 05000 GAP CEDEX  
Tél. 04 92 53 15 30 - Fax. 04 92 51 84 62

#### PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Domaine de Charance  
05000 GAP  
Tél. 04 92 40 20 10 - Fax 04 92 52 88 84

Plaquettes conçues et réalisées par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes et la Direction Départementale de l'Équipement



Direction Départementale de l'Équipement des Hautes-Alpes

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes

